

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 31 mai 2021
N° CP-2021-6-6-3

6^{ème} Commission

Commission du patrimoine et du rayonnement touristique et culturel alsacien

Service instructeur

Politique castrale et Haut-Koenigsbourg

Service consulté

AVENANT A LA CONVENTION INTERREG V RHIN SUPÉRIEUR LES PORTES DU TEMPS : VOLET JEUNESSE D'UNE SAISON CULTURELLE AUTOUR DU PATRIMOINE CASTRAL RHENAN

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver les termes de l'avenant à la convention relative au projet INTERREG "Les portes du Temps : volet jeunesse d'une saison culturelle autour du patrimoine castral rhénan"

Le projet « Les Portes du Temps : volet jeunesse d'une saison culturelle autour du patrimoine castral rhénan », lancé le 15 juin 2020 jusqu'au 15 juin 2021, a pour objectif de renforcer l'axe culture / tourisme autour du patrimoine castral entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Kreis voisin de l'Ortenau.

Cette saison culturelle est en partie valorisée dans le cadre d'un micro-projet INTERREG V Rhin Supérieur sous la forme d'une convention validée par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin du 30 novembre 2020 (délibération n°CP/2020/426).

Les dépenses prévues pour la Collectivité européenne d'Alsace, en tant que porteur du projet, s'élèvent à hauteur de 48 180, 70 € avec un cofinancement FEDER prévisionnel de 28 908, 42 € sur l'exercice 2021 et une subvention prévisionnelle de 9 272, 28 € par le Kreis de l'Ortenau.

Le micro-projet n°12.MP52 a pour but de développer la dimension transfrontalière et de renforcer l'implication des jeunes.

Pour rappel, il comprend la réalisation :

- D'un jeu de piste à destination des jeunes grâce à des outils transmédiés (site internet, application et web-série) permettant la découverte ludique des châteaux rhénans,
- D'une rencontre avec des jeunes Français et Allemands venant du milieu scolaire dans un château français avec une randonnée, un pique-nique, la découverte du château et la découverte du jeu (application),
- De deux concours photos et d'une exposition des meilleures photos des différents châteaux de la saison,
- D'une rencontre de jeunes français et allemands (lauréats du concours) dans un château allemand avec une rencontre privilégiée avec John Howe.

Le micro-projet s'adresse à l'ensemble des jeunes d'Alsace et de l'Ortenaukreis, sans restriction particulière, à l'exception de la rencontre dans le château français qui implique un échange entre établissements scolaires.

Or, l'actuelle crise sanitaire a engendré un retard dans la mise en œuvre du projet, avec notamment de nouvelles réglementations impactant la saison que ce soit pour l'organisation des concours photos avec la limite de déplacement à 10 km, mais aussi les rencontres jeunes avec la fermeture temporaire des établissements scolaires. A ce titre, le comité de suivi INTERREG accorde un délai supplémentaire au projet : la période de réalisation est dorénavant prolongée du 15 juin 2020 au 31 décembre 2021.

Cette prolongation n'a pas d'autre incidence financière pour la collectivité que de modifier l'échéance de versement du solde de la subvention FEDER qui interviendra sur l'exercice 2022.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'avenant à la convention INTERREG relative au projet « Les Portes du Temps : volet jeunesse d'une saison culturelle autour du patrimoine castral rhénan », joint en annexe au présent rapport ;
- de m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY